

54/26

MAIRIE DE SANDOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation

18/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 18h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Jacques DELLERIE, Maire.

Date d'affichage

18/09/2026

Étaient présents : Mmes Pierrette BERNARD, Karine DELAUNE, Delphine SIMON, Ludivine MARTOT, Christine OMONT, Céline LEBLOND, Cécile RIBET, Mrs Daniel HAREL, Gérard LEPILLER, Gilles BELLET, Cyril LEMAITRE, Clément SAVALLE, Mickaël BARON, Laurent HAUZAY formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : SORTIE AU PARC ASTERIX – PARTICIPATION DES FAMILLES

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
- Considérant le projet d'organisation d'une sortie au Parc Astérix à destination des jeunes de la commune, prévue le vendredi 23 octobre 2026;

- Considérant le coût global du voyage estimé à 2000€ ;
- Considérant qu'il convient de rendre ce déplacement accessible au plus grand nombre en faisant prendre en charge la majorité des frais par le budget communal, tout en sollicitant une contribution financière minimale de la part des familles résidant sur la commune ;

Après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'organisation du voyage des jeunes au Parc Astérix.
- FIXE la participation financière à la charge des familles à 15€ par jeune sandouvillais de 13 à 25 ans. Si des places restent disponibles, la participation des adultes domiciliés dans la commune reste possible moyennant une participation de 49€ par adulte (prix d'entrée au parc).
- PRÉCISE que le reste du coût du séjour est pris en charge par la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Jacques DELLERIE